

**Référence : HPCPC5
Pastilles Chlorées**

Biocide classé TP02 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur être humains ou des animaux .

Biocide classé TP03 : Produits d'hygiène vétérinaire.

Biocide classé TP05 : Concerne l'eau potable

-Description :

Pastilles chlorées effervescentes à utiliser diluées dans l'eau. Désinfectant universel chloré, il s'utilise sur les sols, les surfaces, la vaisselle, les poubelles, les sanitaires. Ne pas utiliser dans les fosses septiques. Nettoie, désinfecte et désodorise.

Pour un entretien préventif, utiliser 1 pastille dans 10L d'eau. L'utilisation d'eau tiède accélère la dilution.

Désinfection des crudités : Nettoyer les aliments, tremper ceux-ci dans une solution d'eau (1 pastille pour 50 litres d'eau environ) pendant 5mn à 15°. Rincer à l'eau claire.

-Composition et caractéristiques :

30% et plus : agents de blanchiments chlorés, désinfectants.

Sodium dichloroisocyanurate dihydrate CAS 51580-86-0 à 80 % (m/m) soit 45% de Chlore Actif

Aspect : Comprimés blanc de 3.33 grs. Chaque comprimé contient 1.5gr de Chlore Actif.

Couleur : blanche

Odeur : chlorée

pH (10 g/l à 25°C) : 6

Ne contient pas d'ammonium quaternaire.

-Normes et tests :

BACTERICIDE : Norme EN 1040, EN 1276 et EN 13697.

FONGICIDE : Norme EN 1275, EN 1650 et EN 13697

SPORICIDE : Norme EN 13704

VIRUCIDE : Norme EN 14476

Formule conforme à la législation relative à la désinfection du matériel en contact avec les denrées alimentaires.

-Conditionnement :

Une boîte de 500grs contient 150 pastilles

En application de l'article L. 522-2 du code de l'environnement HP CHIMIE a déposé une déclaration pour le produit biocide mis sur le marché en France auprès de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail Direction des autorisations de mise sur le marché (ANSES).

HPCPC5 N°DI-18-01257 a été acceptée par l'Anses. Elle est enregistrée sous le numéro d'inventaire : 52953.

